



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires  
Service aménagement, biodiversité et eau  
Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Chantal BICHLER  
Tél. : 03 87 34 33 27  
Fax : 03 87 34 34 19  
Mél : chantal.bichler@moselle.gouv.fr  
Réf. : CB/JM

Objet : Dossier de déclaration concernant la réalisation  
d'un doublet de forage audroit des futurs bureaux  
AMT EST à LA MAXE  
Accord immédiat  
P. J. : Récépissé de déclaration

ELECTRICITE DE FRANCE  
Division immobilière régionale Est  
A l'attention de M. NICOLAS Loïc  
21 rue de la Croix d'Auyot

54000 - NANCY

Metz, le 12 Juin 2013

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- **Construction des bureaux AMT EST à LA MAXE – chauffage et rafraîchissement d'eau et rejet dans la nappe alluviale de la Moselle**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **7 Juin 2013**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2013-00054**
- Dossier réalisé par : **l'Atelier des Territoires**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous remercie de me faire parvenir, dès la fin des travaux et essais de forage, les coordonnées précises des quatre puits exprimées «en Lambert 93».

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de LA MAXE où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :  
- l'Atelier des territoires

LA CHARGÉE DE MISSION POLICE DE L'EAU

CHANTAL BICHLER